



**Stage de danse
aux
Sables d'Olonne**

du 3 au 12 août 2019

Classique – Jazz – Contemporain – Hip Hop

**Conditions générales
Formulaire d'inscription**

:: INSCRIPTION ::

Nom du Responsable _____

Domicilié(e) à _____

Téléphone(s) _____

E-mail _____

Ci-après dénommé(e) « le responsable » et agissant en tant que tel pour l'enfant :

Nom du Stagiaire _____

Domicilié(e) à _____

Gsm _____

Né(e) le _____ à _____

Expérience en danse _____

I. Définition de la prestation

L'organisateur propose un stage de danse résidentiel aux Sables d'Olonne (Vendée, France) du 3 au 12 août 2019 et prend en charge les déplacements, l'encadrement, le logement, la pension complète et les cours de danse des stagiaires durant toute la période, dans les conditions ci-après définies. Le stagiaire et le responsable y adhèrent sans réserve.

Déplacements

Les déplacements se font en car.

Aller : départ de l'école le samedi 3 août 2019 vers 22h00 (arrivée prévue sur place le dimanche 4 août vers 9h00). Prévoir d'emporter un petit déjeuner et des en-cas pour le voyage.

Retour : départ des Sables d'Olonne le dimanche 11 août 2019 vers 22h00 (arrivée prévue à l'école le lundi 12 août vers 8h00).

Logement – Pension Complète

Les stagiaires sont logés à l'**Institut Sports Océan (ISO)**

1 avenue Kennedy à 85100 Les Sables d'Olonne (bord de plage).

Coordonnées téléphoniques : tél +33 2 51 95 05 69 – fax : +33 2 51 32 35 02

Les chambres comportent deux à quatre lits ; seuls les draps et couvertures sont fournis.

Tous les repas sont pris à l'ISO, les stagiaires devant s'y présenter à des heures précises s'ils veulent en bénéficier :

- Le matin à 8h00
- Le midi entre 12h00 et 12h30.
- Le soir entre 19h30 et 20h00

Cours

Les cours sont organisés dans un gymnase municipal situé rue du Beauséjour, en centre ville, à quelques kilomètres de l'ISO. Un car fait la navette entre l'ISO et le gymnase.

NB: Il n'y a pas de cours organisés le dimanche 4 août 2019 (arrivée) ni le dimanche 11 août 2019 (départ).

Les stagiaires peuvent déterminer leur programme, la seule condition est de participer au moins à **deux cours par jour**.

Professeurs

Les professeurs sont renseignés à titre informatif et non contractuel :

- danse classique (2 niveaux) : **Françoise Nyssen**
- contemporain (2 niveaux) : **Alison Courtois**
- jazz (2 niveaux) : **Emma Duclos**
- hip hop (2 niveaux) : **Caroline De Hoe**

Spectacle

Chaque année, la Municipalité des Sables d'Olonne autorise les stagiaires à se produire en spectacle sur le remblai en bord de plage. Cette opportunité se placera en principe le samedi 10 août 2019 en soirée, belle occasion pour les stagiaires d'y présenter les chorégraphies montées durant le stage à un très large public de vacanciers et de touristes.

Cette prestation pourrait toutefois faire l'objet d'une éventuelle annulation pour intempéries, problèmes organisationnels, risques spécifiques, matériel défaillant, grèves, etc. En cas d'annulation, aucune indemnité ni compensation ne sera due aux stagiaires dans la mesure où l'événement est à considérer comme un « bonus » potentiel.

Programme des Journées - Temps Libres

Chaque stagiaire ayant des horaires de cours différents, le programme du reste de la journée est variable. En dehors des cours, les stagiaires sont toujours sous la surveillance des accompagnateurs-animateurs ou des professeurs choisis par l'organisateur, sauf décharge de responsabilité (voir point IV.). Les personnes en charge de l'encadrement se relayeront pour permettre à tout moment – dans la mesure du possible – que les stagiaires puissent participer à différentes activités : plage, promenades, visites, shopping, repos, etc.

Chaque soir après le repas, les stagiaires participent aux jeux ou aux autres animations intérieures ou extérieures proposées sur le moment. Les animateurs établissent l'heure du couvre-feu que les stagiaires doivent respecter en fonction des âges et des activités de la soirée.

II. Coût et Conditions de Paiement

Prix

Le prix du stage est fixé à **770 € (réduit à 750 € pour les paiements complets reçus avant le 1/05/2019)**. Ce prix comprend l'ensemble des prestations détaillées au point I., à l'exclusion de toute autre activité payante que le stagiaire choisirait sur place (visites, achats, sorties, locations, etc.).

Ce prix est indivisible, même si le stagiaire opte pour un moyen de transport personnel pour l'aller et/ou le retour.

Le prix du stage ne pourrait être modifié (à la hausse comme à la baisse) que pour des raisons de variations significatives des coûts des transports ou de taxes nouvelles.

Les variations des coûts de transport ne seront répercutées que si elles dépassent 5% du coût initial de ce transport, à savoir 5389,00 € à la date du 01/01/2019 ; le cas échéant, ce coût initial serait répercuté au plus tard 21 jours avant le départ.

Au cas où cela s'appliquerait, les taxes nouvelles et non connues à la signature du contrat seraient directement répercutées sur le coût du stage.

Si la majoration globale devait excéder 10 % du prix initial, le responsable et/ou le stagiaire peuvent résilier le contrat sans indemnité.

En tout état de cause, au cours des 20 jours qui précèdent la date du départ, le prix ne peut plus être majoré.

Calendrier des paiements

- **Acompte** : 385 € au moment de l'inscription
- **Solde** : 385 € à payer au plus tard le 30 juin 2017
- **Solde réduit à 365 € si intégralement payé avant le 1er mai 2019 !**

Modes de paiement

Les paiements peuvent être effectués au secrétariat durant les heures d'ouverture, en liquide ou Bancontact. Ils peuvent également être faits par versement ou virement bancaire sur le compte de l'organisateur :

MOUVEMENT ASBL - 9 rue Jacques Pastur - 1410 Waterloo

IBAN: BE20 6342 1787 0156 - **BIC**: BNAGBE.BB

communication : « Sables 2019 + nom du stagiaire ».

Aucune inscription n'est prise en compte sans le versement intégral de l'acompte. En cas de dépassement du nombre de places disponibles, les inscriptions seront considérées dans l'ordre chronologique des dossiers complets (formulaire d'inscription complet + réception de l'acompte).

III. Désistement - Annulation

De la part de l'Organisateur

Le stage pourrait être annulé par l'organisateur en cas de force majeure (intempéries, grandes grèves, risques d'attentats, troubles publics graves, etc.), ou au cas où le nombre d'inscrits serait inférieur à 16. Dans ce cas, les stagiaires seraient intégralement remboursés, sans pour autant pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.

De la part du Stagiaire ou du Responsable

Toute majoration de plus de 10% du prix initial dans les conditions définies au point II. ou toute majoration signifiée au cours des 20 jours qui précèdent la date du départ donne de facto au stagiaire ou à son responsable le droit de résilier le présent contrat sans indemnité.

Dans tous les autres cas, quelles que soient les circonstances, les indemnités d'annulation seront calculées comme suit :

- à 60 jours et au-delà avant la date de départ (date non comprise) : 50.00 €
- de 59 à 30 jours avant la date de départ prévue (date non comprise) : 200.00 €
- de 29 à 15 jours avant la date de départ prévue (date non comprise) : 500.00 €
- moins de 15 jours de la date de départ prévue (date non comprise) : 750.00 €

IV. Décharge

Le responsable du stagiaire mineur a la faculté de lui permettre de se soustraire temporairement à la surveillance des personnes en charge de l'encadrement lors de courtes périodes définies par les organisateurs.

Durant ces périodes, il décharge de fait les organisateurs et accompagnateurs de toute responsabilité à l'égard du stagiaire.

En cas de décharge, le responsable du stagiaire doit recopier de sa main le texte suivant :

Durant les temps libres de la journée (soit entre le petit-déjeuner et le dîner du soir, en dehors des cours), j'autorise [nom et prénom du stagiaire] à se dégager de la surveillance et de la responsabilité de l'organisateur, des accompagnateurs et des professeurs. [préciser éventuellement les limites horaires de cette décharge]

V. Dispositions Médicales

Le responsable autorise l'organisateur et ses délégués (professeurs, animateurs, accompagnateurs) à prendre toutes les mesures qu'ils estiment nécessaires en cas de maladie ou d'accident du stagiaire. Dans ces mêmes circonstances, le responsable autorise le médecin qui serait consulté à prendre toutes les dispositions sanitaires et médicales qu'il jugerait utiles.

Le cas échéant, le responsable communique ci-après toutes les informations utiles concernant l'état de santé du stagiaire, médicaments ou autres produits auxquels il/elle peut faire de l'allergie, traitements en cours, etc. (ces données resteront strictement confidentielles) :

En cas d'accident ou de maladie du stagiaire nécessitant des soins particuliers – voire une hospitalisation –, l'organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour prévenir le responsable au plus vite.

VI. Documents Obligatoires

Documents à fournir préalablement

Les documents suivants sont à fournir à l'organisateur **au plus tard un mois avant le départ** :

- autorisation parentale avec signature légalisée par l'Administration Communale compétente (modèle en annexe)
- copie de la carte d'identité du stagiaire

Documents nécessaires au départ

- carte d'identité du stagiaire
- carte CEAM (carte européenne d'assurance maladie) (à demander à l'avance à votre mutuelle)
- documents éventuels d'assurances particulières du stagiaire

VII. Assurances

La responsabilité civile et la responsabilité civile objective de l'organisateur sont couvertes par :

AG INSURANCE

bld Emile Jacqmain 53
1000 Bruxelles - Belgique
police 03/99.516.315

Les stagiaires sont couverts par la R.C. de l'organisateur, sauf en cas de faute volontaire ou lors des temps libres non surveillés que le responsable a éventuellement permis (voir point IV. du contrat).

Le responsable est libre de contracter à ses frais, s'il le souhaite, une assurance complémentaire individuelle du type « Assistance à l'Etranger », ainsi qu'une assurance annulation. Il informera alors l'organisateur de l'existence de telles polices (cfr. Point VI.).

VIII. Divers

Organisation - Discipline - Objets et effets personnels

Le responsable autorise les organisateurs et le personnel d'encadrement à prendre toutes les dispositions qu'ils jugeraient adéquates à l'égard du stagiaire, pour la bonne organisation du voyage et du stage, particulièrement en cas de non-respect des consignes de l'école ou du centre d'hébergement.

Le stagiaire, qui contresigne, s'engage à :

- respecter le programme des activités et l'esprit dans lequel elles ont été conçues
- respecter les consignes de propreté et de sécurité
- respecter l'avis des professeurs et des accompagnateurs
- ne pas emporter ni consommer de boissons alcoolisées
- ne pas fumer dans le car, les chambres ni dans les lieux de cours
- respecter la répartition du logement
- respecter le règlement du centre d'hébergement ISO
- garder une présentation correcte dans les lieux publics

Photos – Vidéos

Il est d'usage de filmer et de photographier les stagiaires lors des cours ou des moments de divertissements. Le responsable donne son autorisation pour que ces photos soient utilisées dans le cadre strict des bulletins d'information du stage, du site web de l'école, ainsi que pour toute forme de communication visuelle attachée directement à l'école.

De son côté, l'organisateur s'engage à ne céder ces images à quiconque sans l'autorisation des stagiaires visuellement reconnaissables et de leur responsable.

Objets et effets personnels

Les stagiaires sont libres d'emporter leurs appareils photos, téléphones, tablettes, smartphones, montres, argent de poche, bijoux, vêtements précieux et autres objets personnels de valeur s'ils le souhaitent. Ils sont cependant les seuls responsables en cas de perte, de vol ou de disparition de ce qui leur appartient. Les assurances des organisateurs ne couvrent en aucun cas de tels objets.

Contacts

Waterloo - Belgique

- Direction (urgences seulement) +32 2 351 16 74
- Secrétariat +32 2 354 62 74
- E-mail info@mouvement.be
- Adresse de l'école : 9 rue Jacques Pastur – 1410 Waterloo – Belgique

Les Sables d'Olonne – France

- Françoise Nyssen (responsable principale sur place) +32 476 42 81 86
- Accueil ISO +33 2 51 95 05 69
- Fax ISO +33 2 51 32 35 02
- Adresse de l'ISO : 1 avenue Kennedy – 85100 Les Sables d'Olonne – France

Waterloo, le _____

Signature du responsable :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Contresignature du stagiaire :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) agissant en tant que père – mère – tuteur ⁽¹⁾
autorise (*nom complet de l'enfant*).....
né(e) à le
domicilié(e) à (*adresse complète*)
.....
téléphone :.....
à voyager en France en compagnie des responsables de l'asbl « Mouvement » pendant la
période du 3 au 12 août 2019.

Fait à le

Signature,

(1) rayer la mention inutile

Légalisation :

Commune de

Vu pour la légalisation de la signature de

.....

Epouse de

..... Le.....